



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2024-06/05

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre le 24 juin à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 21	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 26	Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2024
pour : 26	PRESENTS : Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN- LUONG Marlène, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
contre : 0	
abstention : 0	

ABSENTS REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à Mme COLETTA Eliane.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 relative à la loi de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 Novembre 2020 relatif au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 Mars 2024 ;

Considérant qu'il convient de présenter le Rapport Social Unique 2022 au Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial ;

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022 (joint en annexe).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le
et publication ou notification du